



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## entreprises étrangères

Question écrite n° 71315

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les aides accordées par l'État pour l'installation de sociétés industrielles en France. Force est de constater que cela représente un élément non négligeable dans la prise de décision de créer ou de conserver des emplois. Or si certaines sociétés pérennisent leurs activités, d'autres se délocalisent après avoir perçu les aides de l'État. Si le but louable des aides est de développer un bassin d'emploi pérenne supplémentaire, il ne saurait constituer un moyen de financement pour les sociétés. En conséquence il lui demande si, pour les sociétés qui ne respectent pas leurs engagements et se délocalisent à l'étranger après avoir perçu les aides de l'État, un remboursement de ces aides publiques ne serait pas envisageable.

### Texte de la réponse

Au-delà de la politique engagée pour renforcer l'attractivité du territoire et éviter les délocalisations, le Gouvernement veille à ce qu'une vigilance accrue s'exerce sur le respect des engagements pris par les entreprises bénéficiant d'aides publiques. Ces principes ont été réaffirmés lors de l'installation du conseil d'orientation pour l'emploi (COE). D'une façon générale, les dispositifs d'aide publique sont assortis de moyens qui en assurent la bonne application, les aides fiscales obéissant au contrôle fiscal habituel tandis que les mesures sous forme de subventions comportent chacune un dispositif particulier. Ainsi, les aides à l'emploi ou à l'investissement, qui comportent un engagement des entreprises, sont d'ores et déjà assorties de sanctions. Le Premier ministre a reçu le 20 février 2006 le premier rapport du COE sur les aides publiques aux entreprises. Le Gouvernement a décidé de lancer une mission des corps d'inspection pour que d'ici au 1er septembre prochain soient recensées les différentes aides publiques existantes, dont le nombre dépasserait 2500 selon le COE. Une commission sera mise en place auprès du COE pour évaluer ces dispositifs. Elle sera notamment chargée de formaliser les contreparties en matière d'emploi que doivent comporter les aides publiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71315

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7271

**Réponse publiée le :** 25 avril 2006, page 4450